

AR Prefecture

016-211602792-20231220-D_26_2023_2012-DE
Reçu le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024

Commune de Rioux-Martin

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE du mercredi 20 décembre 2023
À 18 h 00

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

Présents : PANNETIER Gaël – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne –MILHAC Jean-Philippe – BERNARD Sarah, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : ANTOINE Laurent – MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : MERCADE Marie-Joëlle

Date de la convocation : 12 décembre 2023

Objet : Subvention pour le voyage scolaire des élèves d'une classe d'Yviers en 2024 (CE2-CM1 et CM2)

Il est présenté au Conseil municipal le projet de l'équipe éducative d'YVIERS, qui souhaite prolonger et approfondir leur projet de classe sur le thème des sports d'hiver, en organisant un voyage scolaire sur ce thème, durant 4 jours en février 2024.

Ce projet concerne une classe (CE2, CM1 et CM2), soit un effectif de 27 élèves.

Ce voyage scolaire sera l'occasion pour les enfants de valider « en milieu naturel » les connaissances acquises en classe, d'être sensibilisés à la préservation de l'environnement, de découvrir la vie collective et de gagner en autonomie.

Le coût total du voyage, bien qu'ayant été réduit au minimum, s'élève à ce jour à 200 € par élève. Les parents soutiennent le projet, mais ce coût représente une charge importante pour beaucoup de familles et 5 élèves du groupe concerné résident dans la commune de RIOUX-MARTIN.

C'est à ce titre que l'équipe pédagogique de l'école d'YVIERS sollicite la collectivité de RIOUX-MARTIN. Une subvention communale permettrait de limiter la participation demandée aux familles, dans une période très difficile pour certaines. Cela serait aussi l'assurance que tous les élèves puissent profiter de ce voyage, sans exclusive.

AR Prefecture

016-211602792-20231220-D_26_2023_2012-DE
Reçu le 05/01/2024
Publié le 05/01/2024

Résolution :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants : 8 voix pour (M. Gaël PANNETIER n'ayant pas participé au vote) et après avoir délibéré, DECIDE :

- **De VERSER** une subvention de 50 € par élève de RIOUX-MARTIN, pour le voyage scolaire de l'équipe éducative d'YVIERS, sur le thème des sports d'hiver, durant 4 jours en février 2024, soit un total de 250 € pour les 5 élèves scolarisés à YVIERS et venant de RIOUX-MARTIN,
- **De VERSER** cette subvention, d'un montant de 250 € à la "Coopérative scolaire RPI Yviers-Bardenac",
- **D'INSCRIRE** cette somme de 250 € au budget primitif 2024,
- **De DONNER** pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de toutes pièces s'y référant.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que
dessus.

La secrétaire de séance,

MERCADE Marie-Joëlle



Le Maire,

Gaël PANNETIER

